

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Brault

<https://www.cadre21.org/membres/4ae5160796ebb0c5ecb1cc1c>

Date d'obtention : 2026-08-09 15:03:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Intervention rapide, démarche collaborative avec le service de police, trousse qui mise sur la sensibilisation et l'éducation des adolescents. Accompagnement du jeune et de la famille.
En aucun cas, un intervenant doit voir les images ou photos concernées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Application claire de la trousse Sexto, utilisation de cette trousse comme référence, guide pour accompagner les familles. Je pourrai m'assurer que l'équipe de soutien a compléter toutes les étapes nécessaires lorsque le protocole Sexto est déclenché.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas voir les images. M'assurer d'avoir une posture neutre et que les personnes impliquées préservent une image positive d'elles-mêmes. Confisquer l'appareil pour limiter la propagation.